

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2154

4 septembre 2008

### SOMMAIRE

Abbes .....	103355	I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l. ....	103359
A. C. Hôtelière S.à r.l. ....	103361	Investitori Associati II S.A. ....	103366
Acmar International S.A. ....	103346	IPEF III Holdings No 9 S.A. ....	103380
APN Holding S.A. ....	103346	ista Holdco 2 S.à r.l. ....	103356
Atlantica Yacht Insurance S.à r.l. ....	103381	Jotoquo International Holding S.A. ....	103362
Avitec S.à r.l. ....	103354	Koblenz Holding S.A. ....	103365
Azelis Holding S.A. ....	103365	Land TLC S.A. ....	103381
B.M.D. International S.A. ....	103392	Linéa 3 Ameublements Sàrl ....	103359
Build-Invest S.A. ....	103357	Maecoba S.A. ....	103381
Crema Investments SARL ....	103355	Matthias RUPPERT GmbH ....	103364
Delta Information Technologies S.A. ...	103363	MK European Capital Partners S.à r.l. ..	103362
Edgewater S.A. ....	103369	MK European Capital Partners S.à r.l. ..	103363
Eiskaffee Veneziano s.à r.l. ....	103360	MK European Capital Partners S.à r.l. ..	103364
Eleutera S. à r.l. ....	103357	Motiani S.à r.l. ....	103361
Empire Capital Partners S.A. ....	103347	Nikky Investments S.A. ....	103367
Entreprise de Jardinage Tony de Moura S.à r.l. ....	103365	Nouvelle Mercerie Marx-Schaeffer S. à r.l. .....	103360
European Credit Fund Sicav ....	103354	Parkridge EBC Central Holding S.à r.l. ..	103370
European Power Systems S.A. ....	103346	Paul Thiltges Distributions S.à r.l. ....	103360
Film Participations S.A. ....	103355	PétroVan S.A. ....	103363
Film Participations S.A. ....	103355	Pitec S.à r.l. ....	103366
Finanz Kantoor ....	103360	Pol Winandy et Cie S.à r.l. ....	103362
Focha Investments SA ....	103364	Resources Management Corporation ...	103391
Gabster S.A. ....	103357	Rodio Sprink-Lux Engineering S.A. ....	103361
Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A. .....	103369	Rogers Benelux S.à r.l. ....	103381
Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A. .....	103369	Rogiervest Holding S.A. ....	103346
Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A. .....	103369	Seathel S.A. ....	103362
Global International Trade S.A. ....	103356	S.G.D.S. s.à r.l. ....	103364
Green Forest S.A. ....	103356	Soletude S.à.r.l. ....	103359
High Sky S.A. ....	103356	Spidolswäscherei ....	103363
HINZ Luxemburg G.m.b.H. ....	103361	Tanagra S.A. ....	103366
Hizkia Van Kralingen Luxembourg S.à r.l. .....	103358	Tian Cheng ....	103354
		Timada S.à.r.l. ....	103358
		Wam S.A. ....	103358
		YANG TSE China Restaurant S.à r.l. ....	103366

**Acmar International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.203.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008105806/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06811. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**European Power Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008105807/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06810. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**APN Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008105810/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06808. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Rogiervest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 80.094.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.  
FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008105811/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06807. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Empire Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.874.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight on the sixth day of August.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There Appeared:

1. EMPIRE HOLDINGS LLC, a company having its registered office at Dubai, UAE, and
2. TONYA INVESTMENTS LIMITED, a company having its registered office at Suites 2 & 3, 33 Main Street, Gibraltar, both here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on August 4, 2008

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which they form between themselves:

**Title I- Denomination, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "EMPIRE CAPITAL PARTNERS S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

## **Title II.- Capital, shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares of THIRTY ONE EUROS (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may furthermore issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

## **Title III.- Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the Company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at eleven o'clock, a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

#### **Title VI. - Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

a.- The first accounting year will start on the day of incorporation and shall end on December 31st, 2008.

b.- The first annual general meeting of the shareholders will be held in 2009.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	shares
A.- EMPIRE HOLDINGS LLC .....	660
B.- TONYA INVESTMENTS LIMITED .....	340
TOTAL .....	1,000

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,850.-

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Alain PEIGNEUX, Companies Director, born on February 27th, 1968, in Huy (Belgium), professionally residing 121, rue de la Faïencerie L-1511, Luxembourg.

Alan DUNDON, Companies director, born on April 18th, 1966 in Dublin (Ireland), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Eddy DOME, Employee, born on August 16th, 1965 in Bastogne (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor:

Read S.à r.l., having its registered office at 31 A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

4. The directors' and Statutory Auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2014.

5. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

1. EMPIRE HOLDINGS LLC, société ayant son siège social à Dubai, UAE,

2. TONYA INVESTMENTS LIMITED, société ayant son siège social à Suites 2 & 3, 33 Main Street, Gibraltar, toutes deux ici représentées par Mr. Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, le 4 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une "société anonyme" qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre 1<sup>er</sup> - Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de « EMPIRE CAPITAL PARTNERS S.A. ».

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

## **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra, en outre, procéder par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un « Administrateur »), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à onze heures

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.



### **Titre VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

- a.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- b.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	actions
A.- EMPIRE HOLDINGS LLC .....	660
B.- TONYA INVESTMENTS LIMITED .....	340
TOTAL .....	1.000

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies. FRAIS

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.850,- EUR.

#### *Résolutions*

Et à l'instant, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Alain PEIGNEUX, Administrateur de sociétés, né le 27 février 1968, à Huy (Belgique) résidant professionnellement au 121, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Alan DUNDON, Administrateur de sociétés né le 18 avril, 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Eddy DOME, Employé privé, né le 16 août 1965 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Read S.à r.l., société ayant son siège social au 3A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 121, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. Relation: LAC/2008/33232. - Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106886/206/372.

(080123402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Tian Cheng, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 130, rue de Muehlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 119.461.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2008.

*Pour la société*  
PKF Weber et Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprises*  
Signatures

Référence de publication: 2008105886/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06313. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Avitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 96.356.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01<sup>er</sup> août 2008.

*Pour la société*  
Fiduciaire Weber et Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprise*  
Signature

Référence de publication: 2008105887/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06309. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**European Credit Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 96.757.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2008*

En date du 24 juillet 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yves Wagner en qualité d'Administrateur et de Président, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.
- de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur João de Vasconcellos, Monsieur Othman Domiati et Monsieur Jeremy Wrigley, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signatures

Référence de publication: 2008106458/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06250. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080122748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---

**Abbes, Société Anonyme.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 25, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 102.175.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

*Pour la société*  
PKF Weber et Bontemps  
*Réviseurs d'entreprise*  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signatures

Référence de publication: 2008105888/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06306. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Film Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 74.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105890/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04701. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Film Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 74.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105891/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04703. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Crema Investments SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 140.016.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52581 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008106300/211/11.

(080123076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---

**Global International Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 104.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105892/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04708. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Green Forest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 40.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105893/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04737. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**High Sky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 104.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105895/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04746. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**ista Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 128.295.

Dépôt des comptes annuels pour la période du 27 avril 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008105939/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06696. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Eleutera S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 108.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105907/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04684. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Build-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.  
R.C.S. Luxembourg B 96.414.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105913/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05654. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Gabster S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 113.984.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juin 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide délire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Jonathan Lepage, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique) demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Mme Manuela D'Amore, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo SA, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

GABSTER S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008106608/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07282. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080122277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Hizkia Van Kralingen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.874.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105914/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05652. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Timada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 112.688.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105915/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05651. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Wam S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 24.259.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 AVRIL 2008*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008106920/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.



**Soletude S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahren.

R.C.S. Luxembourg B 78.318.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105916/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05650. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Linéa 3 Ameublements Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.271.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105917/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05649. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 66.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.071.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 28 mars 2008*

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin-Irlande, adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet 28 mars 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes, qui se tiendra en 2009.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Maffioli (Gérant)
- Brian Anthony McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008106959/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Nouvelle Mercerie Marx-Schaeffer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 55.505.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105918/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02542. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Finanz Kantoor, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 35.004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2008105919/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01732. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Paul Thiltges Distributions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 44.025.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105920/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03942. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Eiskaffee Veneziano s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 50.169.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105922/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03936. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**A. C. Hôtelière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7336 Steinsel, 15, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 108.940.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008105923/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**HINZ Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.782.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008105924/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Rodio Sprink-Lux Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 116.943.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008105925/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Motiani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 21.974.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105927/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Seathel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 118.496.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008105926/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Jotoquo International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 56.630.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008105928/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06731. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Pol Winandy et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 106A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.758.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour POL WINANDY et CIE SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105929/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04461. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.944.

Le bilan au 31/07/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105937/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06175. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Delta Information Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 16, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.023.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour DELTA INFORMATION TECHNOLOGIES SA*

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105930/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04609. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Spidolswäscherei, Société Coopérative.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 58.612.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour SPIDOLSWÄSCHEREI SOC. COOP.*

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105931/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04606. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**PétoVan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.648.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour PETROVAN SA*

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105932/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04047. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.944.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105938/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06176. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**S.G.D.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.  
R.C.S. Luxembourg B 112.338.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour S.G.D.S. SARL  
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105933/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04029. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Matthias RUPPERT GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour MATTHIAS RUPPERT GmbH  
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105934/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04022. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Focha Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 74.747.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour FOCHA INVESTMENTS SA  
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105935/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04019. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.944.

Le bilan au 31/07/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105948/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06173. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---



**Entreprise de Jardinage Tony de Moura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3651 Kayl, 10, rue Jos. Müller.

R.C.S. Luxembourg B 99.101.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour *ENTREPRISE DE JARDINAGE TONY DE MOURA SARL*  
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008105936/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03994. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Azelis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Dépôt des comptes au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Azelis Holding S.A.*  
Christophe Gammal / Daphné Ribot

Référence de publication: 2008105940/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06690. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Koblenz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.947.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats du commissaire aux comptes la société Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg a été nommé nouveau Commissaire aux comptes. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008106603/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---

**YANG TSE China Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 31.121.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008105941/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Investitori Associati II S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.325.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Francesco MOGLIA

Liquidateur

Référence de publication: 2008105942/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06735. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Pitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 77.183.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01<sup>er</sup>. August 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008105943/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06302. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Tanagra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.964.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux  
Réviseurs d'entreprise  
Signatures

Référence de publication: 2008105944/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06299. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Nikky Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NIKKY INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1143 du 5 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 941 du 22 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 88.539.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires et les détenteurs de parts de fondateur présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et/ou des détenteurs de parts de fondateur représentés, ainsi que le nombre d'actions et/ou de parts de fondateur qu'ils détiennent sont indiqués sur deux listes de présence, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Lesdites listes de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires et les détenteurs de parts de fondateur présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article quatre des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. L'assemblée générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B)."

2. Modification de l'article six des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Dans le cas où la société a décidé de créer des catégories d'administrateurs, la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature conjointe de deux administrateurs B)."

3. Nomination de deux administrateurs supplémentaires.

4. Création de deux catégories d'administrateurs A et B, et répartition des mandats entre les deux catégories comme suit:

a) Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Alexandre DE MELLO VIEIRA COSTA RELVAS,

- Monsieur Filipe DE BOTTON.

b) Administrateurs de catégorie B:

- Madame Nicole THIRION,
- Monsieur Marc LIMPENS,
- Monsieur Alain RENARD.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. L'assemblée générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B."

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Dans le cas où la société a décidé de créer des catégories d'administrateurs, la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature conjointe de deux administrateurs B."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide porter à cinq le nombre des administrateurs et de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Alexandre DE MELLO VIEIRA COSTA RELVAS, administrateur de société, né à Angola, le 19 août 1956, demeurant à P-2750-687 Cascais, 45, Quinta da Marinha,
- Monsieur Filipe DE BOTTON, administrateur de société, né à Lisbonne (Portugal), le 5 mai 1958, demeurant à P-2750-687 Cascais, Torre, 701, Rua dos Eucaliptos.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir des Administrateurs A et Administrateurs B.

a) Sont nommés Administrateurs A:

- Monsieur Alexandre DE MELLO VIEIRA COSTA RELVAS, prénommé,
- Monsieur Filipe DE BOTTON, prénommé.

b) Sont nommés Administrateurs B:

- Madame Nicole THIRION, employée privée, née à Jamoigne (Belgique), le 5 décembre 1957, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né à Overijse (Belgique), le 17 février 1951, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né à Liège (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. LIMPENS, O. MILYUTINA, A. BOULHAIS, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, LAC/2008/29563. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008105979/227/100.

(080123008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.919.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01<sup>er</sup> août 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008105945/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06182. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.203.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008105946/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06181. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.638.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008105947/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06179. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Edgewater S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2008.

Pour EDGEWATER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008105955/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04846. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Parkridge EBC Central Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.938.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE EUROPEAN BUSINESS CENTRES LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and registered in England and Wales under the number LP 013082, acting through its general partner PARKRIDGE EBC (General Partner) LIMITED, incorporated and registered in England and Wales under the number 6605556, both having its registered office at The Gatehouse, 16, Arlington Street, SW1A 1RE), London, United Kingdom,

duly represented by M<sup>e</sup> Arnaud MONNIER, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of Parkridge EBC Central Holding S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Corporation").

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:



- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II: Capital - Units

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at one hundred twenty five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one hundred (100) class A corporate units, one hundred (100) class B corporate units, one hundred (100) class C corporate units, one hundred (100) class D corporate units, one hundred (100) class E corporate units, one hundred (100) class F corporate units, one hundred (100) class G corporate units, one hundred (100) class H corporate units, one hundred (100) class I corporate units, one hundred (100) class J corporate units, with a par value of one hundred twenty five euros (EUR 125.-) each, each hereinafter referred to as a "Corporate Unit" and all together being hereinafter referred to as the "Corporate Units".

Each Corporate Unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of Corporate Units in existence.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the sole member of the Corporation or, as the case may be, by the general meeting of the members of the Corporation adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The share capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of Corporate Units including by the cancellation of one or more entire classes of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Corporate Units such cancellations and repurchases of Corporate Units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Corporate Units (in the order provided for in the above paragraph), such class of Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the sole member of the Corporation or, as the case may be, by the general meeting of members of the Corporation) and the holders of Corporate Units of the repurchased and cancelled class of Corporate Units shall receive from the Corporation an amount equal to the Cancellation Value Per Unit for each unit of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Corporate Units in issue in the class of Corporate Units to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers and approved by the sole member of the Corporation or, as the case may be, by the general meeting of the members of the Corporation on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the sole member of the Corporation or, as the case may be, by the general meeting of the members of the Corporation in the manner provided for an amendment of these Articles of Association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class, the Cancellation Value Per Unit will become due and payable by the Corporation.

**Art. 6. Transfer of Corporate Units.** If the Corporation has at least two members, the Corporate Units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of Corporate Units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the Corporate Units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

**Art. 7. Redemption of Corporate Units.** The Corporation may redeem its own Corporate Units subject to Article 5 of these Articles of Association and the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of Corporate Units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by sole member of the Corporation or, as the case may be, by the general meeting of members of the Corporation.

### **Title III: General Meetings of Members**

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Any meeting of members of the Corporation shall be held within the Grand-duchy of Luxembourg and any decision taken by the members outside the Grand-Duchy of Luxembourg shall be considered as not valid.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles its owner to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

**Art. 10. Single Member.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### **Title IV: Management**

**Art. 11. Board of managers.** The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Any meeting of the board of managers shall be held within the Grand-duchy of Luxembourg and any decision taken by the board of managers outside the Grand-Duchy of Luxembourg shall be considered as not valid.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not be managers, to appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

#### Title V: Accounts

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and eight.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The balance may be distributed to the sole member of the Corporation or, as the case may be, to the members of the Corporation upon decision of the sole member of the Corporation or, as the case may be, by the general meeting of the members of the Corporation in accordance with the provisions set forth hereafter.

The sole member of the Corporation or, as the case may be, the members of the Corporation may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the sole member of the Corporation or, as the case may be, to the members of the Corporation upon decision of the sole member of the Corporation or, as the case may be, of the general meeting of the members of the Corporation in accordance with the provisions set forth hereafter. The sole member or, as the case may be, the general meeting of the members of the Corporation may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of Corporate Units.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) a dividend of an amount equal to 10% of the nominal value of each Corporate Unit shall be distributed equally to all members pro rata to their Corporate Units regardless the classes of Corporate Units; then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Corporate Units pro rata the number of Corporate Units they hold in this class, and in the reverse alphabetical order (i.e. first class J corporate units, then if no class J corporate units are in existence, class I corporate units and in such continuation until only class A corporate units are in existence). Should a holder of Corporate Units in a class waive the

dividend to be distributed pursuant to the provisions set forth in this paragraph, the other holders of Corporate Units in the same class shall be entitled to receive the dividend allocated to the waiver holder of Corporate Units pro rata the number of Corporate Units they hold in this class. Should all holders of Corporate Units of a class waive the dividend to be distributed pursuant to the provisions set forth in this paragraph, the holders of Corporate Units in the following class (and always in the reverse alphabetical order) shall be entitled to receive the dividend allocated to the waiver holders of Corporate Units pro rata the number of Corporate Units they hold in this class (i.e. if all holders of class J corporate units waive the right to the dividend, then the holder(s) of class I corporate units shall be entitled to the dividend, and in such continuation until only class A corporate units are in existence); then

(iii) any remaining amount shall be paid to the holders of Corporate Units pro rata the Corporate Units they hold in the corporate capital of the Company regardless the class of Corporate Units.

**Art. 20. Definitions.** Available Amount means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) to the extent the members would have been entitled to dividend distributions according to Art. 19 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Association

Interim Accounts means the interim accounts of the Corporation as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Corporate Units.

#### **Title VI: Winding up - Liquidation - Miscellaneous**

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

After payment of all debts and any charges against the Corporation and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the sole member of the Corporation or, as the case may be, to the members of the Corporation in accordance with the distribution rules set forth by these Articles of Association for dividend distributions.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

#### *Subscription and paying-up*

All the one thousand (1,000) Corporate Units, divided into one hundred (100) class A corporate units, one hundred (100) class B corporate units, one hundred (100) class C corporate units, one hundred (100) class D corporate units, one hundred (100) class E corporate units, one hundred (100) class F corporate units, one hundred (100) class G corporate units, one hundred (100) class H corporate units, one hundred (100) class I corporate units, one hundred (100) class J corporate units, having a nominal value of one hundred twenty five euros (EUR 125.-) each, have been subscribed by the limited partnership PARKRIDGE EUROPEAN BUSINESS CENTRES LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

All the one thousand (1,000) Corporate Units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of one hundred twenty five thousand euros (EUR 125,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,
- 2) The number of managers is fixed at three (3),

3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:

- Mr. François BROUXEL, lawyer, born on September 16, 1966 in Metz (France), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Petrusse;
- Mr. Alan BOTFIELD, finance director, born on December 22, 1970, in Stirling (United Kingdom), residing at L-6133 Junglinster, 13, rue Kremerich;
- Mr. Michael GREEN, surveyor, born on November 13, 1976 in Lytham St Annes, Lancashire, Royaume-Uni, residing in 1 Poultry, London, EC2R 8EJ, United Kingdom.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

PARKRIDGE EUROPEAN BUSINESS CENTRES LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et enregistré en Angleterre et aux Pays de Galles sous le numéro LP 013082, agissant par son general partner PARKRIDGE EBC (General Partner) LIMITED, constitué et enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 6605556, tous les deux ayant leur siège social à The Gatehouse, 16, Arlington Street, SW1A 1RD, Londres, Royaume Uni,

dûment représenté par Maître Arnaud MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de Parkridge EBC Central Holding S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.



La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II: Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par cent (100) parts sociales de catégorie A, cent (100) parts sociales de catégorie B, cent (100) parts sociales de catégorie C, cent (100) parts sociales de catégorie D, cent (100) parts sociales de catégorie E, cent (100) parts sociales de catégorie F, cent (100) parts sociales de catégorie G, cent (100) parts sociales de catégorie H, cent (100) parts sociales de catégorie I, cent (100) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125.-) chacune, chacune ci-après dénommée une «Part Sociale» et toutes ensembles ci-après dénommées les «Parts Sociales».

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique de la Société, ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégories(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulation ou rachats de Parts Sociales seront faits dans le sens inverse de l'alphabet (en commençant par la catégorie J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le précédent alinéa), cette catégorie de Parts Sociales donnera droit à leurs détenteurs et au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part, pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou, selon le cas, par le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société, sur la base de Comptes Intérimaires établis. Le Montant Total d'Annulation sera, pour chacune des catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B, A, le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts et à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des Parts Sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de Parts Sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.



Si la Société n'a qu'un seul associé, les Parts Sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les Parts Sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de l'article 5 des présents statuts et de la Loi, racheter ses propres Parts Sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société.

### Titre III: Assemblées Générales des Associés

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Toute assemblée des associés de la Société devra se tenir au Grand-Duché de Luxembourg et toute décision prise par les associés en dehors du Grand-Duché de Luxembourg sera considérée comme non valable.

**Art. 9. Vote.** Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une Part Sociale sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### Titre IV: Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Toute réunion du conseil de gérance devra se tenir au Grand-Duché de Luxembourg et toute décision prise par le conseil de gérance en-dehors du Grand-Duché de Luxembourg sera considérée comme non valable.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V: Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille huit.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'excédent peut être distribué à l'associé unique de la Société ou, selon le cas, aux associés de la Société sur décision de l'associé unique de la Société ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément aux dispositions qui suivent.

L'associé unique de la Société ou, selon le cas, les associés de la Société peuvent décider d'allouer et de payer des dividendes intérimaires sur base de comptes établis par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance, montrant que des fonds disponibles sont suffisants pour cette distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture du précédent exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve telle qu'établie par la loi, conformément aux dispositions qui suivent.

Le compte de prime d'émission peut être distribué à l'associé unique de la Société ou, selon le cas, aux associés de la société sur décision de l'associé unique de la Société ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément aux dispositions qui suivent. L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés de la Société, peut décider d'allouer tout montant en dehors du compte de prime d'émission, au compte de la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance, et peuvent être payés aux lieux et temps pouvant être déterminés par le gérant, ou selon le cas, par le conseil de gérance. Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance, peut décider de la détermination finale du taux d'échange

applicable pour convertir le montant des dividendes dans la devise de leur paiement. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

En cas de déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés de la manière suivante:

(i) un dividende d'un montant égal à 10% de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales sans distinction de catégories de Parts Sociales; puis

(ii) le solde du montant total distribué devra être entièrement alloué aux détenteurs de la dernière catégorie de Parts Sociales au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie, et dans le sens inverse de l'alphabet (c.-à-d. en premier les parts sociales de catégorie J, puis si aucune part de cette catégorie ne subsiste, les parts sociales de catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les parts sociales de catégorie A subsistent). Si un détenteur de Parts Sociales d'une catégorie renonce au dividende à distribuer conformément aux dispositions prévues par ce paragraphe, les autres détenteurs de Parts Sociales de la même catégorie se verront attribuer le dividende alloué au détenteur de Parts Sociales renonçant au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie.

Si tous les détenteurs de Parts Sociales d'une catégorie renoncent au dividende à distribuer conformément aux dispositions prévues par ce paragraphe, les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie suivante (et toujours dans le sens inverse de l'alphabet) se verront attribuer le dividende alloué aux détenteurs de Parts Sociales renonçant au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie (c.-à-d. si tous les détenteurs de parts sociales de catégorie J renoncent au droit au dividende, alors le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie I se verra/verront attribuer le droit au dividende, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les parts sociales de catégorie A subsistent); puis

(iii) toute somme restante sera payée aux détenteurs de Parts Sociales au pro rata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société sans distinction de catégorie de Parts Sociales.

**Art. 20. Définitions.** Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans les cas où les associés auraient eu droit à la distribution de dividendes conformément à l'article 19 des statuts, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable et (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à allouer en réserve(s), conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts, chaque fois comme reflété dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucune comptabilité double), afin que:

$$AA=(NP+P+CR)-(L+LR)$$

Avec:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuable

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR= toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts

Comptes intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date de revente et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

## Titre VI: Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Après le paiement des dettes et autres charges de la Société et des dépenses engagées pour la liquidation, le montant net de la liquidation sera distribué à l'associé unique de la Société, ou selon le cas, aux associés de la Société, conformément aux règles de distribution prévus par les présents statuts pour la distribution de dividendes.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

Les mille (1.000) Parts Sociales réparties en cent (100) parts sociales de catégorie A, cent (100) parts sociales de catégorie B, cent (100) parts sociales de catégorie C, cent (100) parts sociales de catégorie D, cent (100) parts sociales de catégorie E, cent (100) parts sociales de catégorie F, cent (100) parts sociales de catégorie G, cent (100) parts sociales de catégorie H, cent (100) parts sociales de catégorie I, cent (100) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-) chacune, ont été souscrites par le limited partnership PARKRIDGE EUROPEAN BUSINESS CENTRES LIMITED PARTNERSHIP, préqualifié.

Toutes les mille (1.000) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:
  - Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Royaume-Uni), demeurant à L-6133 Junglinster, 13, rue Kremerich;
  - Monsieur Michael GREEN, surveyor, né le 13 novembre 1976 à Lytham St Armes, Lancashire, Royaume-Uni, demeurant à 1 Poultry, Londres, EC2R 8EJ, Royaume-Uni.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à deux mille cinq cent cinquante Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue du mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: MONNIER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2008, Relation GRE/2008/3313. - Reçu six cent vingt cinq euros  
0,50 %: 625 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107408/231/588.

(080124582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

#### **IPEF III Holdings No 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105949/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04768. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Land TLC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 102.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105950/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04775. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Maecoba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 51.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008105951/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04783. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080121676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Atlantica Yacht Insurance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 102.982.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008106019/682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07686. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080122588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---

**Rogers Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 140.901.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of August.

Before Us M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of his colleague M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

THERE APPEARED:

Rogers Corporation, a company organized under the laws of the State of Massachusetts (the United States of America), with registered office at 155 Federal Street, suite 700, Boston, MA 02110, the United States of America, and registered with the Secretary of the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under the number 06-0513860,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 29th, 2008; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

### Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Rogers Benelux S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- €) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (1.- €) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be increased or, decreased, in one or several times at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of the Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.



Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Manager or the Board of Managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B Managers shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be



documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Manager or the Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he/she shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager or the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager or the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager or the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted Shareholders' meeting of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or the Board of Managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

### Chapter V, Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (1.- €) each, have been subscribed by Rogers Corporation, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- €) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at nine hundred Euros.

#### *Resolution of the sole shareholder*

The sole Shareholder resolves to:

1. Determine the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following persons as:

- *Category A Managers:*

\* Mr. Dennis LOUGHRAN, company's Vice President Finance and Chief Financial Officer, born in Kansas, the United States of America, on September 1st, 1957, with professional address at One Technology Drive, Rogers, CT 06263-0188, the United States of America; and

\* Mr. Paul MIDDLETON, company's Principal Accounting Officer and Treasurer, born in Virginia, the United States of America, on April 19th, 1967, with professional address at One Technology Drive, Rogers, CT 06263-0188, the United States of America;

- *Category B Managers:*

\* Mr. Christophe FENDER, chartered accountant, born in Strasbourg, France, on July 10th, 1965, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

\* Mr. Marcel STEPHANY, director of companies, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4th, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company's registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, actuellement empêché, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Rogers Corporation, une société gouvernée par les lois de l'Etat du Massachusetts (les Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 155 Federal Street, suite 700, Boston, MA 02110, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du "Secretary of the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division", sous le numéro 06-0513860,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 3, route du Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet, 2008; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout titre, action et autre valeur de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créance, certificat de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instrument financier émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toute technique et instrument lié à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toute opération commerciale, financière ou industrielle ainsi que tout transfert de propriété mobilier ou immobilier, qui directement ou indirectement favorise la réalisation de son objet social ou s'y rapporte de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Rogers Benelux S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être obligatoirement Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou des Associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le Gérant ou le Conseil de Gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, Associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires,

ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Gérant ou le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Gérant ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant la moitié du capital social.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.



**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Rogers Corporation, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents Euros.

#### *Décision de l'associée unique*

L'associée unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

#### *- Gérants de catégorie A:*

\* Monsieur Dennis LOUGHRAN, Vice Président Financier et Président de Bureau Financier de société, né au Kansas, les Etats-Unis d'Amérique, le 1<sup>er</sup> septembre, 1957, ayant son adresse professionnelle, au One Technology Drive, Rogers, CT 06263-0188, les Etats-Unis d'Amérique; et

\* Monsieur Paul MIDDLETON, Membre Principal de Bureau de Comptabilité et Trésorier de société, né en Virginie, les Etats-Unis d'Amérique, le 19 avril, 1967, ayant son adresse professionnelle, au One Technology Drive, Rogers, CT 06263-0188, les Etats-Unis d'Amérique;

#### *- Gérants de catégorie B:*

\* Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, né à Strasbourg, France, le 10 juillet, 1965, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

\* Monsieur Marcel STEPHANY, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle, au 23, Cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange, Grand-duché de Luxembourg.

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2008. Relation GRE/2008/3424. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents



0,5%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107363/231/511.

(080124045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Resources Management Corporation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 20.428.

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Dimitris CHORAFAS, retraité, né à Athènes, (Grèce), le 25 mars 1926, demeurant à CH-6354 Vitznau, Villa Romantic, (Suisse).

2. La fondation de droit suisse "Fondation Dimitris N. Chorafas", avec siège social à CH-6004 Lucerne, Schweizerhof-quai 2, (Suisse), inscrite au Registre de Commerce du canton de Lucerne sous le numéro CH-100.7.019.789-8.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "RESCOURCES MANAGEMENT CORPORATION", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.428, a été originellement constituée sous forme d'une société anonyme de droit panaméen suivant acte reçu par Maître Ricardo FABREGA, alors notaire de résidence à Panama-City, en date du 26 juin 1968,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1983, publié au Mémorial C numéro 150 du 11 juin 1983, contenant notamment l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sous forme d'une société à responsabilité limitée,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 528 du 20 juillet 1998.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs belges (500.000,- BEF).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs belges (500.000,- BEF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 BEF = 1,- EUR.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés, de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des 500 parts sociales représentatives du capital social.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les associés actuels au prorata de leur participation actuelle dans la Société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent vingt-cinq euros (225,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent vingt-cinq euros (225,- EUR) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008, Relation GRE/2008/3415. — Reçu cinq cent euros et cinquante trois cents 0,50%= 500,53 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107905/231/76.

(080124465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**B.M.D. International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.796.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes:  
M. Pierre SCHILL

*Réviseur d'Entreprises:*

18A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008106484/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.